



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des
Territoires

Metz, le 13/08/2018

Sécheresse 2018

Procédure de demande individuelle de dérogation pour cas de force majeure au respect du critère SIE (surface d'intérêt écologique) du verdissement de la PAC

Étant donné les conditions climatiques constatées particulièrement défavorables (sécheresse) pendant la période d'implantation obligatoire des cultures dérobées semées par un mélange d'espèces reconnues en tant que surface d'intérêt écologique (SIE), le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation a décidé d'autoriser la prise de dérogation à titre individuelle en l'absence de levée de ces cultures dans le département de la Moselle.

Pour rappel, ces semis doivent être réalisés depuis le 23 juillet en Moselle.

La pluviométrie enregistrée depuis la semaine dernière n'a pas permis une levée uniforme de ces surfaces, certaines zones n'ayant reçu que des précipitations limitées.

Les exploitants concernés doivent **transmettre avant le 16 août une modification de leur demande PAC** pour que leur demande reflète la réalité de leur exploitation (retrait du caractère SIE de la parcelle en cultures dérobées du fait de la non levée des semis). Cette demande de modification doit être déposée au moyen du formulaire de modification de la déclaration présent sur Telepac

(https://www1.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/pdf/tas/2018/Dossier-PAC-2018_modification-declaration.pdf) et joint en copie.

S'agissant d'un régime dérogatoire, les exploitants doivent accompagner cette demande de modification de la déclaration PAC d'une demande individuelle de dérogation pour cas de force majeure. Cette demande peut être réalisée par l'intermédiaire du formulaire de modification de votre demande PAC en précisant de façon manuscrite et dans la zone « commentaire » les motivations de cette demande.

Exemple :

« Suite aux conditions climatiques exceptionnelles (sécheresse) de cet été, une partie de mes parcelles, listées dans les documents joints, ont bien été semées d'une culture dérobée répondant au caractère SIE au 23 juillet 2018 mais n'ont pas pu lever.

L'ensemble du parcellaire de mon exploitation étant concerné par ces conditions sèches, je demande, pour ces parcelles, la reconnaissance du cas de force majeure, et à ce titre que les aides PAC puissent être maintenues. »



Dossier PAC • Campagne 2018

Modification de la déclaration

Toute modification par rapport à ce que vous avez déclaré dans votre dossier PAC 2018 doit être signalée sans délai à la DDT(M)/DDAF du département dans lequel se situe le siège de votre exploitation au moyen de ce formulaire : cultures différentes des cultures déclarées, accident climatique empêchant les travaux ou la levée des cultures, modification d'une parcelle, d'un engagement MAEC ou AB, d'une SNA ou d'une ZDH...

Imprimez depuis telepac les documents de votre déclaration 2018. Portez-y directement les modifications avec un stylo rouge. Dated et signez chacun de ces documents et joignez-les à ce formulaire.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° PACAGE : _____ N° Siret : _____
Nom, prénom ou dénomination sociale : _____

MODIFICATIONS

Je demande la modification de mon dossier PAC déposé sous telepac le ____ / ____ / 2018.
Les données à modifier sont celles que j'ai portées en rouge sur les imprimés de mon dossier PAC joints à ce formulaire (cochez la ou les cases pertinentes et indiquez si nécessaire le nombre de documents de chaque type sur lequel vous apportez des modifications) :

<input type="checkbox"/> Demande d'aides (joindre les 2 pages)	<input type="checkbox"/> Registre parcellaire graphique MAEC/BIO Nombre de pages modifiées : _____
<input type="checkbox"/> Déclaration des effectifs animaux	<input type="checkbox"/> Liste des éléments engagés MAEC/BIO surfaciques Nombre de pages modifiées : _____
<input type="checkbox"/> Registre parcellaire graphique – Nombre de pages modifiées : _____	<input type="checkbox"/> Liste des éléments engagés MAEC linéaires et ponctuels Nombre de pages modifiées : _____
<input type="checkbox"/> Registre parcellaire - descriptif des parcelles Nombre de pages modifiées : _____	<input type="checkbox"/> Déclaration engagements MAEC PRIM Nombre de pages modifiées : _____
<input type="checkbox"/> Liste des SNA – Nombre de pages modifiées : _____	<input type="checkbox"/> Déclaration engagements MAEC PRIV Nombre de pages modifiées : _____
<input type="checkbox"/> Liste des ZDH – Nombre de pages modifiées : _____	<input type="checkbox"/> Déclaration engagements MAEC API Nombre de pages modifiées : _____
<input type="checkbox"/> Déclaration relative au verdissement (joindre les 2 pages) accompagnée, le cas échéant, de : <input type="checkbox"/> l'annexe 1 : Parcelles et bordures SIE – Nombre de pages modifiées : _____ <input type="checkbox"/> l'annexe 2 : Éléments topographiques SIE – Nombre de pages modifiées : _____	<input type="checkbox"/> Liste des engagements MAE de l'ancienne programmation Nombre de pages modifiées : _____
<input type="checkbox"/> Déclaration de montée et descente d'estive Nombre de pages modifiées : _____	

COMMENTAIRES

Cause et justification des modifications demandées :

À : _____, le _____ 2018
Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC (pour les formes sociétaires autres que GAEC, précisez le nom et le prénom du signataire) :

Pour la liste des parcelles concernées :

Téléchargez la liste des parcelles déclarées dans Télépac dans l'onglet « impression » en cliquant sur "Télécharger ou imprimer le descriptif de vos parcelles".

Précisez sur cette liste les parcelles concernées par votre demande de reconnaissance.

telepac

Dossier PAC 2018

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole). ▶ Déc

RECHERCHE
DECLARATION
IMPORT/EXPORT
IMPRESSION
PILOTAGE
FORMULAIRES ET NOTICES

Identification
RPG
Descriptif des parcelles
Demande aides
Verdissement
Effectifs animaux
RPG MAEC / Bio
MAEC / Bio
MAE
Dépôt de dossier

N° PACAGE : _____
N° SIRET : _____
Signé
N° PACAGE 057

DÉPÔT DU DOSSIER - RÉCAPITULATIF

Vous avez procédé à une signature électronique sécurisée le **mardi 15 mai 2018** pour votre dossier (057002461).
Un accusé de réception certifié vous est transmis à l'adresse de messagerie électronique que vous avez indiquée.

▶ [Télécharger ou imprimer l'accusé de réception de votre déclaration](#)

Vous devez faire parvenir à la DDT, le 15 mai 2018 au plus tard, les pièces suivantes :

- Demande de prise en compte d'un transfert de DPB, le cas échéant.
- Demande d'attribution de DPB par la réserve nationale, le cas échéant.
- Certificat d'agriculture biologique, le cas échéant.
- Factures d'achat de semences de légumineuses (les étiquettes doivent être conservées sur l'exploitation) ou attestation d'utilisation de semences de ferme.
- Formulaire de déclaration de contrat d'assurance (à déposer à la DDT(M) au plus tard le 30 novembre 2018).

Pour imprimer vos documents :

- ▶ [Télécharger ou imprimer votre demande d'aides](#)
- ▶ [Télécharger ou imprimer votre déclaration verdissement](#)
- ▶ [Télécharger ou imprimer votre déclaration des effectifs animaux](#)
- ▶ [Télécharger ou imprimer votre registre parcellaire graphique](#)
- ▶ [Télécharger ou imprimer le descriptif de vos parcelles](#)
- ▶ [Télécharger ou imprimer le récapitulatif de vos assolements](#)
- ▶ [Télécharger ou imprimer le récapitulatif de vos SNA](#)
- ▶ [Télécharger ou imprimer le récapitulatif de vos ZDH](#)
- ▶ [Télécharger ou imprimer le contenu du bloc-notes](#)

▶ [REVENIR À L'ÉTAPE PRÉCÉ](#)

● ● ● ● Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Envoyez l'ensemble des documents signés et complétés **avant le 16/08/2018** à la DDT de la Moselle :

par voie postale à :

DDT de la Moselle
Service PAC
BP 31035 – 17 quai Paul Wiltzer
57036 METZ CEDEX 01

ou par voie électronique (documents scannés en couleur) à l'adresse suivante : ddt-telepac@moselle.gouv.fr.

La DDT adressera ensuite un courrier à l'exploitant pour notifier sa décision, précisant la dérogation accordée.

Pour toute information complémentaire contactez le 03 87 34 82 82.

Ce communiqué peut être visualisé sur le site de la Préfecture de Moselle à la rubrique « Politique Agricole Commune » : <http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-Environnement/Agriculture/La-Politique-Agricole-Commune> lien « Sécheresse 2018 »